

Mise en ligne le 28 Juin 2025



Ville de Châteauneuf-sur-Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 19  
Suffrages exprimés : 24

République Française

Délibération N° 2025-51  
Conseil Municipal du 25 Juin 2025

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - S. BROUILLET - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LÉVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à P. FRÉON - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD - K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGGER - S. HIBON-MINET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - M.A. CHEVALIER - K. PERROIS - S. DELIMOGE - P. BERTON - S. HIBON-MINET

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : F. GUIRAO

Sauveteurs de la Charente – convention pour le dispositif prévisionnel de secours pour le concert et le feu d’artifice du 14 juillet 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de proposer aux castelnoviens un concert et un feu d’artifice lors du 14 juillet sur le site du Bain des Dames,

CONSIDÉRANT la transmission d’une convention par Les Sauveteurs de la Charente relative à la mise en place d’un dispositif prévisionnel de secours lors de cette manifestation, convention fixant les modalités de fonctionnement entre Les Sauveteurs de la Charente et la commune, et le coût de l’intervention fixé à 320 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- D’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec les Sauveteurs de la Charente pour la mise en place d’un dispositif prévisionnel de secours lors du concert et du feu d’artifice du 14 juillet 2025, et tous les documents afférents,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l’article 6232 du budget 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE